

Séance du 7 juin 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} juin 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mmes Durruty, Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, M. Boutonnet, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Brau-Boirie ; M. Soroste à M. Neys ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Durruty ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Belbaraka à M. Laiguillon ; Mme Destin à M. Boutonnet ; Mme Herrera Landa à Mme Picard-Felices, M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **CULTURE ET PATRIMOINE** – Expositions présentées au Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et au DIDAM dans le cadre du projet « Traité de Paix » - Conventions de partenariat.

En mai 2012, la Ville de Saint-Sébastien a été désignée officiellement par le Conseil des ministres de l'Union européenne, Capitale européenne de la culture 2016. La Ville de Bayonne avait d'ailleurs signé dès 2011 une convention de partenariat pour soutenir cette candidature qui définissait un cadre de collaboration entre les deux villes et des modalités de mise en œuvre de projets communs.

En 2013, la Ville de Bayonne et le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne ont ainsi été sollicités par la Fondation Donostia/San Sebastián 2016 pour participer à l'un des projets phare de la capitale culturelle « *Traité de Paix* », dont la première exposition s'était tenue durant l'été 2013, dans le cadre des commémorations du Bicentenaire de l'incendie et de la destruction de la ville, après l'attaque d'août 1813.

Plusieurs musées de Gipuzkoa (Saint-Sébastien, Ormaiztegui, Bergara, Irun et Tolosa) avaient alors été associés ainsi que le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et le site de la Poudrière, à Bayonne.

En février 2015, la Ville de Saint-Sébastien et l'Agglomération Côte Basque-Adour ont signé un protocole de collaboration pour faire émerger des projets conjoints en matière de tourisme, de culture et de mobilité, avec pour ambition de faire perdurer des actions au-delà du projet de Capitale européenne de la culture.

La Ville de Bayonne est à nouveau étroitement impliquée dans l'exposition internationale « Traité de Paix » que décline le « Phare de La Paix », axe prioritaire de Donostia /San Sebastián 2016, Capitale Européenne de la Culture (DSS2016).

Projet phare de la programmation 2016, cet événement international s'intéresse aux rapports qu'entretiennent l'art et le droit avec la paix, les guerres et les violences. Soutenu par une vingtaine de musées européens, cette manifestation propose un discours original et inédit autour des représentations imaginaires et symboliques de la paix dans l'histoire de l'art.

Une exposition centrale, épicerie du système d'expositions « Traité de paix » aura lieu au musée San Telmo et au Koldo Mitxelena de Saint-Sébastien. Des œuvres du musée Bonnat-Helleu et du musée Basque, sélectionnées par le Commissaire général Pedro G. Romero, y sont présentées. Parallèlement aux sept « études de cas » qui se déclineront à partir de faits historiques dans différents musées du Pays basque nord et sud, des installations et créations d'artistes contemporains enrichiront ce dispositif.

Bayonne est un partenaire essentiel de cette manifestation prestigieuse en accueillant deux « études de cas » qui, du 3 juin au 25 septembre, se feront écho de part et d'autre de l'Adour : *1660 – La Paix des Pyrénées : politique et famille* au Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, et *1808 – L'Abdication à Bayonne : ornement et délit* au DIDAM. Une communication nationale « Traité de Paix - Le génie de l'art » permettra de promouvoir cette manifestation estivale et d'asseoir la notoriété culturelle de Bayonne.

1660 - La Paix des Pyrénées : politique et famille au Musée Basque, au travers d'une sélection d'œuvres d'art de premier plan, issues notamment des musées du Prado ou du Louvre, s'attachera à décrire le paradoxe d'un lieu partagé, l'Île des Faisans, scène de la signature de la Paix après une longue guerre entre deux monarchies. Les membres des familles royales (Habsbourg et Bourbon), les ministres (Mazarin et Luis de Haro), les chefs de guerre (Condé, Turenne, Gramont), les femmes de la Cour (Anne d'Autriche, la Grande Mademoiselle, la princesse de Monaco), les artistes (Velázquez et Lebrun) se retrouvent pour fêter la paix, l'entrevue des rois d'Espagne et de France, le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse. L'échange des cultures espagnole, française et basque font du territoire frontalier entre Fontarabie et Saint-Jean-de-Luz, et plus largement entre Saint-Sébastien et Bayonne, le symbole de la paix retrouvée dont profite le peuple, uni par de forts liens familiaux, linguistiques, culturels et économiques.

Javier Portus, conservateur du musée du Prado, est commissaire de l'exposition, et Olivier Ribeton, commissaire associé.

1808 - L'abdication à Bayonne : ornement et délit, présentée au DIDAM. Le propos de cette exposition n'est pas tant de rappeler les faits historiques de l'abdication des Bourbons d'Espagne au profit de Joseph Bonaparte à Bayonne, mais plutôt de privilégier un traitement contemporain de cette période en opposant le tragique de la guerre à l'agrément des jardins créés par les souverains.

L'artiste contemporain, commissaire de l'exposition, José Ramón Ais Larizgoitia, se propose de transformer en arbres, fleurs, lacs, décors artistiques et jardins paysagers, les conflits, ambitions et trahisons que sous-tendent ces temps de conflits.

En s'inspirant des noms scientifiques donnés en botanique de manière éponyme avec certains personnages historiques (Carlos IV, Maria Luisa, Manuel Godoy, Napoléon et José Bonaparte..) il crée un parallèle entre ces plantes et ces personnages de pouvoir, principaux acteurs de « l'abdication à Bayonne ».

Aux côtés d'un mur photographique rappelant le Palais de Marracq créé par l'artiste José Ramón Ais, sera présentée une sélection d'œuvres d'artistes contemporains, les œuvres graphiques de Ian Hamilton Finlay, Alberto Baraya, Álvaro Perdices, du collectif Agustín Parejo School, les installations de Pepa Rubio, la pyramide de boîtes de conserves de Federico Guzman, ou encore la vignette de BD de Miguel Brieva.

La Fondation Donostia/San Sebastián 2016 assurera la conception et la coordination générale du projet Traité de Paix réalisées par le conseiller culturel de la Fondation Donostia/San Sebastián 2016 et le commissaire artistique, ainsi que la prestation des deux commissaires espagnols désignés pour les deux études de cas qui se dérouleront à Bayonne. De même la conception générale des documents de communication du projet Traité de Paix et la réalisation des catalogues et dépliants relatifs aux deux expositions « études de cas » bayonnaises seront prises en charge par DSS2016. La Ville assurant la coordination et la maîtrise d'œuvre des deux expositions « Traité de Paix » à Bayonne, en particulier en termes de communication et de valorisation nationale de cette manifestation prestigieuse, une convention de partenariat entre la Ville de Bayonne et la Fondation DSS2016 précisera les responsabilités et les engagements de chaque partie.

Par ailleurs, la Ville de Bayonne et le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne s'associeront pour la mise en œuvre des deux expositions qui se dérouleront simultanément durant toute la saison estivale au Musée Basque et au DIDAM. Le conservateur du Musée Basque assurera en particulier le commissariat délégué des deux « études de cas ». Une convention de partenariat énoncera les différents postes d'intervention (transport, montage, médiation, communication...) ainsi que leur prise en charge.

Ces expositions bénéficieront en outre du soutien financier de partenaires privés, des conventions spécifiques étant établis avec chacun d'entre eux afin de préciser les conditions de mise en œuvre.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes avec Monsieur le Président de la Fondation Donostia/San Sebastián 2016 et Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, ainsi que toutes les conventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.